

## Paysage : un mot et des maux pour se dire agriculteur

*Jacqueline Candau, Philippe Deuffic\**

« Se dire agriculteur » ou « se dire paysan » ? Dans le sens commun, le paysan est généralement attaché à une image du terroir, un individu travaillant la terre avec l'aide des membres de sa famille. L'image de l'agriculteur – exploitant agricole – est plus récente puisqu'elle apparaît dans les années 1960. Figure de proue de la modernisation agricole, son image est aujourd'hui ambivalente ; pour une majorité de Français, il reste un producteur de biens alimentaires et contribue au maintien de la vie rurale mais ses actions en matière d'environnement et de risque alimentaire sont souvent décriées (BVA, 2003). Conformément à ces stéréotypes, l'entretien du paysage dont il sera question ici devrait relever de la figure du paysan.

Pourtant les choses ne sont pas si simples, du moins si l'on se place du côté des personnes qui exercent l'activité agricole, qu'elles se nomment paysans ou agriculteurs. On se demandera ici comment des agriculteurs, sur des exploitations familiales de taille réduite, intègrent l'entretien du paysage dans leur activité professionnelle et comment ils justifient cette dimension de leur métier. Nos propos s'appuieront sur les données d'une enquête menée en Dordogne, auprès de signataires de Contrat territorial d'exploitation, ce dispositif d'intervention publique dont l'objectif central vise à encourager le caractère multifonctionnel de l'activité agricole<sup>1</sup>. L'entretien du paysage est effectivement une des finalités aujourd'hui explicitement inscrite dans les politiques agricoles nationale et européenne pour donner, avec la protection des ressources naturelles et le soutien de l'emploi, un contenu un tant soit peu précis à la multifonctionnalité de l'agriculture.

---

\* Sociologues. CEMAGREF, Unité de Recherche ADER, 50 Av. de Verdun, F-33612 Cestas

1. La mise en place des Contrats Territoriaux d'Exploitation (Loi d'orientation agricole, 1999) a été l'occasion de proposer de façon systématique à tous les agriculteurs des engagements en faveur de la protection de l'environnement. Accessibles aux personnes de moins de 55 ans, ils se présentent sous la forme d'un contrat à double entrée : une partie économie et emploi (aides financières pour des investissements) et une partie environnement et territoire (mesures agri-environnementales relevant de la qualité de l'eau, de la diversité biologique ou de l'entretien du paysage). Depuis 2003, ils sont remplacés par les Contrats d'agriculture durable, sans changement quant aux objectifs.

Cette multifonctionnalité, Jollivet (2004) nous invite à l'analyser comme un fait social total. Plaçant ses pas dans ceux de Mauss (1985), il étaye progressivement l'hypothèse selon laquelle on observerait « la dimension anthropologique du don » dans la multifonctionnalité (Jollivet, 2004, p. 33). Selon cette perspective, l'ensemble des institutions sociales seraient concernées dans la mesure où se joue la survie du groupe à la fois pour des raisons biologiques et pour le maintien du lien social. Si l'on suit cette proposition interprétative, l'échange structuré par la multifonctionnalité de l'agriculture « doit être tout à la fois, et de façon liée, soucieux des rapports à la nature et d'une redistribution de la richesse entre les hommes. » (Jollivet, 2004, p. 32).

L'hypothèse est trop ambitieuse bien sûr pour être menée ici dans son intégralité. Nous allons cependant la soumettre à l'épreuve du terrain, non sans avoir au préalable apporté deux importantes restrictions. La multifonctionnalité sera abordée du seul point de vue des agriculteurs, et sur un aspect précis : l'entretien du paysage. De plus, bien que la multidimensionnalité du fait social total exigerait l'apport de différentes disciplines pour le comprendre, notre approche se restreint à la sociologie.

Ceci permettra néanmoins de se demander si la multifonctionnalité, telle qu'elle est mise en œuvre par le dispositif du CTE puis appropriée par les agriculteurs, impulse une organisation de l'échange symbolique qui renforce la cohésion sociale. Dans la première partie, nous verrons comment les agriculteurs contractants intègrent l'entretien du paysage dans leur activité quotidienne en fonction de leur système d'exploitation et surtout de leurs réseaux d'intégration sociale. Puis nous examinerons les tensions et les décalages entre ces significations ordinaires et les changements impulsés par le dispositif CTE. Ceci nous amènera à discuter de la structuration de l'échange relatif à l'entretien du paysage tel qu'il est vécu par les agriculteurs pour se demander s'il relève de la logique du don. En fin de compte, notre réflexion révèle que l'on passerait d'une régulation commune à une régulation publique pour organiser la production agricole de biens environnementaux, et contrairement à nos idées communes, ceci ne favoriserait pas forcément le retour des paysans.

### **Le paysage dans l'activité des agriculteurs de la Dordogne : des significations différenciées**

Quatorze entretiens semi-directifs ont été menés auprès d'agriculteurs d'une zone de polyculture-élevage très diversifiée du Sud de la Dordogne où un CTE collectif à vocation paysagère avait été validé en mai 2002 (cf. carte de situation, figure 1). Pour étudier cette question du paysage, nous avons adopté une démarche de sociologie de la connaissance en privilégiant la perspective théorique de la phénoméno-

logie proposée par Schütz (1998) et Berger et Luckmann (1966). L'objectif est de comprendre l'univers signifiant des agriculteurs depuis leurs catégories de pensée et de voir si la notion de paysage fait partie de leur univers familier. Le sens des choses se construisant collectivement, nous faisons l'hypothèse que la signification et la pertinence accordées au paysage par les agriculteurs diffèrent selon les réseaux de relations sociales auxquels ils participent. Ainsi, nous avons cherché à caractériser l'insertion sociale et professionnelle de chaque agriculteur enquêté à différentes échelles territoriales et dans des réseaux de diverse nature (professionnelle, associative, élective). Ces réseaux ne sont pas simplement institutionnels, ils peuvent également être informels et très locaux tel que les réseaux d'entraide, de voisinage ou de prêt de matériel, autant de réseaux de dialogue potentiels où les agriculteurs discutent de l'évolution de leur activité. Plusieurs études ont montré les liens existant entre les caractéristiques morphologiques de ces réseaux de dialogue localisés et la nature des débats qui y prennent place (Darré et al., 1989, 1996; Ruault, 1991).

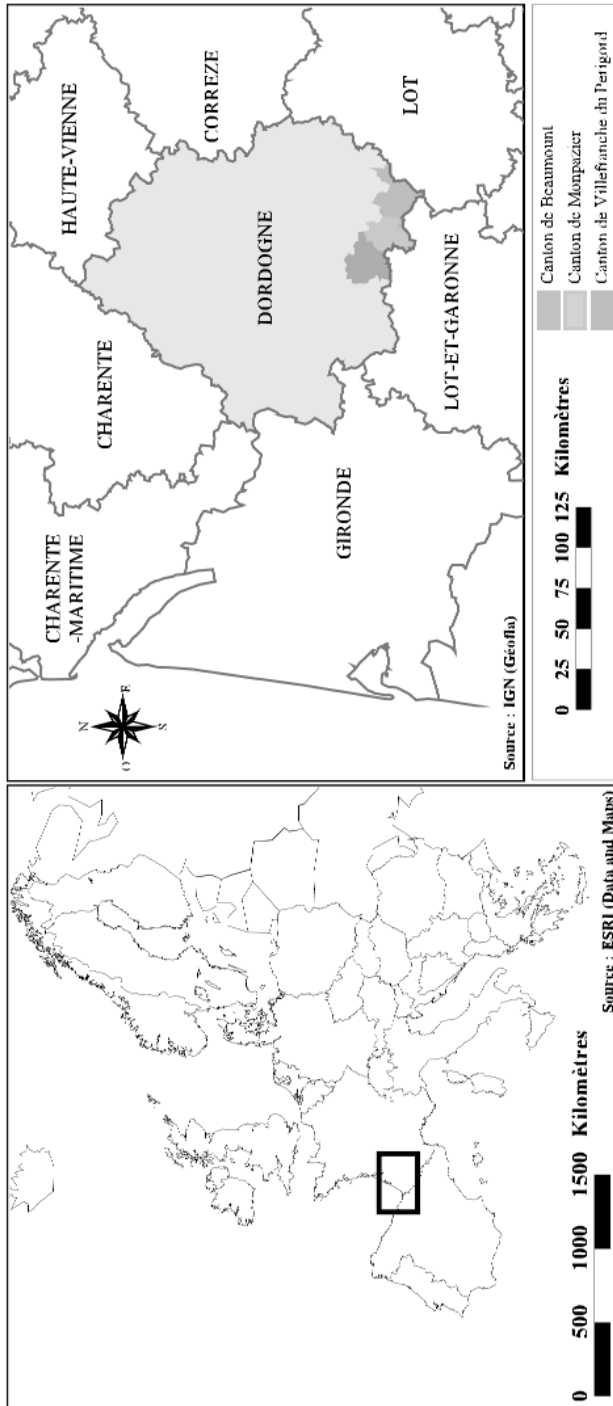
Nous inspirant de la démarche que Lémery (2003) a utilisée pour étudier la restructuration actuelle du métier d'agriculteur, nous avons analysé les entretiens selon le système de production, l'insertion socioprofessionnelle et la façon d'intégrer la notion de paysage nous a conduit à repérer quatre « groupes » d'agriculteurs. Chacun se distingue par le sens particulier accordé à la notion de paysage dans l'activité professionnelle : le premier groupe considère les mesures d'entretien de l'espace comme un forme de soutien au revenu agricole, le second comme un résultat de l'activité agricole, le troisième comme un service à rémunérer et le quatrième comme un produit de l'activité agricole à part entière.

### *Un soutien au revenu*

Les trois agriculteurs de ce premier groupe ont des productions peu sujettes aux financements publics (canards gras, châtaignes) et un troupeau de bovins viande lorsque la superficie de leur exploitation est importante. Ils se considèrent comme des spécialistes de leurs filières et mettent un point d'honneur dans la performance économique et technique de leurs divers ateliers. Ils puisent leur légitimité dans les échanges marchands. Peu intégrés dans la vie locale, ils n'entretiennent avec les structures professionnelles agricoles que des relations de clients à prestataire de services sans prendre part aux réunions.

Pour eux, le paysage est un moyen comme un autre de capter les subventions nécessaires au maintien du revenu agricole. Ils contractualisent les mesures agri-environnementales (MAE) qui affectent le moins leur système de production et seulement parce qu'ils y sont obligés.

Figure 1 : Le Pays des Bastides, la zone d'enquête



L'évolution du paysage les préoccupe peu et les MAE sont des « trucs » qu'ils ne relient pas à leur projet d'exploitation qui, lui, est en revanche soigneusement pensé : « Le problème [de l'entretien], c'est qu'il faut avoir le temps (...) Moi, franchement, j'ai pas le temps, autrement il faudrait que je le fasse la nuit (rires). Mais, non ! J'ai pris quelques trucs... c'est toujours pareil : ils nous financent pour faire tout ça mais il faut avoir le temps de tout faire (n° 17, 52 ans)<sup>2</sup>. ». Peu motivés par l'entretien du paysage, ils concentrent l'essentiel des MAE sur les zones les moins productives et sélectionnent les mesures qui pénalisent le moins la production et qui sont les moins contraignantes : « c'était une parcelle qu'on exploitait pas... donc, on a tout nettoyé, on a tout remis en état, et puis on a semé de l'herbe et puis on a tout clôturé, on a mis les vaches... voilà... on a récupéré 8 ha quoi (...) J'ai sorti, c'était tout ce qui me posait le plus de problème, tout ce qui me... là, ou y'avait les contraintes, lisières de bois, truc comme ça... où c'était... c'était litigieux en cas de contrôle quoi... (n° 12, 35 ans) ». À l'instar de cet autre agriculteur, leur action est guidée selon deux principes, prendre les mesures environnementales qui compromettent le moins leur projet d'exploitation et celles qui présentent à leurs yeux le meilleur rapport coût-bénéfice : « je me suis renseigné à Beaumont parce que tout le monde parlait d'aides, tout le monde se fait aider et puis, moi, j'ai rien demandé. J'ai été voir (...) et puis ça a marché... donc tant que j'y étais, j'ai fait le local, j'ai acheté la machine et je profite du CTE (n° 17, 52 ans) »

Animés par une logique marchande, ils semblent accorder peu d'importance à l'évolution du paysage. Ce type de « contractants passifs » (Barrué-Pastor et al, 1997 ; Wilson et al, 2001 ; Gravsholt-Busck, 2002) a été repéré dans de nombreuses typologies qui ont été faites concernant les signataires de programmes agri-environnementaux : des agriculteurs qui souscrivent un contrat sans nécessairement adhérer aux finalités visées par les cahiers des charges. Dans une enquête quantitative réalisée en 1995, soit 10 ans après la mise en place des premières MAE en Angleterre, Whitby et al. (1996) estimaient même qu'un agriculteur sur deux adhérerait par défaut à ces cahiers des charges.

### *Une part inhérente de leur activité*

Les cinq membres de ce second groupe travaillent sur des exploitations morcelées avec plusieurs productions spécialisées (tabac, lait, asperge, fruitiers). Celles-ci ne sont pas développées au-delà des capacités qu'offrent la main d'œuvre familiale et l'entraide avec les voisins. Plus impliqués que le groupe précédent dans les réseaux professionnels locaux, d'échange de matériel et d'entraide entre agriculteurs, ils ne

---

2. Fragment d'entretien, enquête 2002. Le numéro entre parenthèse précise l'entretien où ce fragment a été extrait.

prennent toutefois pas de postes à responsabilités dans les réseaux techniques des organismes agricoles auxquels ils participent activement<sup>3</sup>, se limitant à des responsabilités à l'échelle communale (conseil municipal, comité de fêtes, associations).

Peu enclins à s'exprimer sur la notion de paysage, ils préfèrent parler d'entretien de l'espace pour deux raisons. D'une part, l'entretien de l'espace relève d'une certaine éthique du métier; il leur paraît essentiel de maîtriser la « *Nature* » et l'embroussaillage, de veiller à ce que l'exploitation soit « *propre* » et d'entretenir le patrimoine légué par les parents: « *les lisières, on les a; il faut bien s'en occuper (n° 2, 38 ans)* ». D'autre part, l'entretien est une nécessité technico-économique; dans cette région où la forêt est omniprésente, il est vital, à leurs yeux, de contenir les lisières et les ronces pour maintenir les surfaces en cultures et le rendement de la parcelle: « *on a des parcelles tellement petites, que, si on coupe pas les branches qui viennent vous couvrir la parcelle, et ben, bon, dans mon cas, c'est du tabac et il poussera jamais s'il est toujours à l'ombre (n° 13, 37 ans)* ». Cependant, ils n'entretiennent ni les berges ni les lisières des îlots peu productifs ou trop éloignés du siège de l'exploitation.

Ces agriculteurs mêlent étroitement entretien de l'espace et activité de production, l'un n'allant pas sans l'autre, et ils ne comprennent pas bien la justification d'un projet collectif axé sur le paysage puisque « *le paysage est déjà relativement préservé (...). Faire un CTE « paysage », ça changera pas grand chose (n° 1, 33 ans)* ». De plus, le CTE propose de rémunérer l'entretien de l'espace ce qui va à l'encontre de leur norme professionnelle qui exclut en principe toute contre partie financière pour ce type d'action: « *c'est un truc qu'on doit faire (...). C'est pas un truc que l'on fait pour gagner de l'argent (n° 2, 38 ans)* ».

Pourquoi alors ont-ils pris un tel engagement contractuel rémunéré? On peut supposer qu'ils recherchent la reconnaissance sociale de leurs interlocuteurs au sein des réseaux de relations (notamment ceux du développement agricole) qui valorisent ce type de souscription comme l'ont remarqué Lémery et *al.* (1997) à propos de la qualité de l'eau.

### ***Un service agricole rémunéré***

Les cinq agriculteurs de ce troisième groupe ont des systèmes d'exploitation proches du groupe précédent. En revanche, leur profil social est différent du point de vue de leur intégration dans des réseaux sociaux. Ils sont pour la plupart membres du conseil d'administration (voire du bureau) de diverses organisations professionnelles agricoles:

---

3. Ils suivent les réunions organisées par les coopératives, les groupements de producteurs ou le comité régional de développement agricole et se tiennent au courant des préconisations techniques diffusées par ces réseaux. Ils se retrouvent de la même façon dans les organismes d'excellence technique de leur production principale (contrôle laitier; union nationale des éleveurs d'une race bovine).

antenne décentralisée de la chambre d'agriculture, mutuelles agricoles, crédit agricole, contrôle laitier, coopératives ou groupements de producteurs, syndicat. Ces responsabilités leur donnent une identité de responsable agricole à l'échelle de leur canton, et ils peuvent, à ce titre, lancer des initiatives (groupement d'employeurs par exemple) et être sollicités par des élus politiques (pour réfléchir au CTE collectif notamment). Ce ne sont cependant pas des dirigeants départementaux. Très présents également sur la scène communale (conseil municipal, comité de fêtes) ils participent moins aux réseaux d'entraide entre agriculteurs voisins.

Ces agriculteurs ont le sentiment d'entretenir correctement les espaces agricoles productifs. Utilisant plus fréquemment le terme paysage que les agriculteurs du groupe précédent, ils adhèrent à certains critères esthétiques qui concernent l'environnement immédiat de leur exploitation (rangement du matériel, embellissement des abords de ferme...). Ils considèrent également que le CTE leur permet d'entretenir l'espace mieux qu'avant, de le faire sur des portions plus vastes voire sur l'intégralité de leur exploitation et même d'intervenir les zones non productives. Ces agriculteurs n'hésitent pas à intensifier et professionnaliser les pratiques d'entretien de l'espace: les berges, les haies et les lisières en bords de chemins ou de champs sont coupées plus haut, plus souvent et avec de meilleurs outils ce qui les obligent parfois à faire appel à des entreprises spécialisées: « *j'ai fait passer un gars avec un lamier; il m'a tout taillé jusqu'à sept mètres de haut (...). C'est pas vilain (...), ça coupe proprement, c'est tout taillé (n° 4, 46 ans)* ». Enfin, la plupart d'entre eux ont une activité d'accueil à la ferme et ils estiment que l'entretien du paysage participe d'une manière ou d'une autre à l'image et au développement touristique de leur territoire: « *[l'entretien], c'est utile pour nos parcelles, mais ça fait partie du paysage. C'est l'embellissement du paysage, l'entretien du paysage. En plus, on fait partie du grand Sarladais, on est quand même une région touristique (...) C'est un créneau qu'il fallait prendre et qu'il faut exploiter (n° 15, 35 ans)* ».

Contrairement au groupe précédent, ces agriculteurs distinguent l'entretien de l'espace – qui relève de l'activité agricole classique – de l'entretien du paysage qui est perçu comme une attente de service exprimée par des acteurs extérieurs à la sphère agricole et sociale locale. Dès lors, ils assument totalement le fait de percevoir des aides publiques pour remplir ce service: « *Avant vous étiez rémunérés pour ce que vous vendiez, maintenant on vous rémunère pour faire un service (n° 4, 46 ans)* ». Toutefois, la production agricole reste au cœur de leur activité; l'entretien du paysage n'est qu'un co-produit.

### ***Le paysage, produit principal de leur activité***

Bien que le quatrième groupe ne soit composé que d'une seule personne, il témoigne de la diversité des points de vue concernant cette question du paysage et présente l'intérêt de se situer à l'opposé des trois autres groupes sur un certain nombre de points. Ce type de contractants a déjà été repéré dans d'autres programmes agri-environnementaux notamment au Danemark où Gravsholt-Busck (2002) a identifié des agriculteurs qui, comme cette enquêtée, se sentent avant tout responsables de la conservation de la nature envers les générations futures.

À la différence du premier groupe, cette agricultrice ne puise donc pas la légitimité de son action dans la vente de ses produits mais dans l'entretien du paysage et l'accueil du public. Par ailleurs, elle consolide son revenu agricole grâce à des activités agritouristiques (randonnée équestre). Peu intégrée aux réseaux professionnels agricoles qu'ils soient locaux ou départementaux, cette agricultrice participe peu aux relations d'échange et d'entraide avec les voisins. Elle a construit son CTE uniquement avec des mesures agri-environnementales et elle a refusé toute aide aux investissements économiques.

Elle considère que le rôle des acteurs du monde rural est d'accueillir, avec certaines règles bien sûr, toute personne étrangère à ce milieu. L'activité agricole doit être orientée de façon volontariste et déterminée vers l'entretien de l'espace, la production venant au second plan : « *Mon métier de paysan, c'est pas produire de la saleté... C'est beaucoup mieux d'entretenir le paysage, le cadre de vie et le cadre dans lequel vivront mes gosses, et aussi peut-être continuer des productions spécialisées comme le tabac ou des productions de qualité (...), une agriculture plus propre qui préserve les gens qui vivent là et ceux qui viennent d'ailleurs (n° 13, 37 ans) ».*

Cette agricultrice est la seule personne enquêtée qui avance l'idée d'une agriculture dont la mission essentielle serait d'entretenir le paysage. Elle accepte d'être rémunérée pour cette tâche qui profite, à son avis à tout le monde, aux visiteurs comme aux prestataires de services touristiques dont elle fait partie. Enfin, elle accepte les MAE « paysage » telles qu'éditées dans les cahiers des charges, même si celles-ci ont été largement définies en dehors de la seule sphère professionnelle agricole locale.

Les agriculteurs rencontrés ont un profil socio-économique particulier par rapport à la moyenne des agriculteurs du secteur d'enquête. Leur superficie est plus importante<sup>4</sup>, et ils maîtrisent très bien les réseaux qui

---

4. La surface agricole utilisée par les exploitations du Pays des Bastides compte en moyenne 28 ha en 2000 (source : Recensement Agricole), tandis que celle des personnes enquêtées s'élève à 60 ha (variant de 12 à 120 ha), soit plus du double. La moyenne française est de 42 ha en 2000 (source : Recensement agricole).

structurent le « monde professionnel agricole ». Pourtant la pertinence que les uns et les autres accordent au paysage ou à l'entretien de l'espace varie très sensiblement. Certains y sont indifférents, tandis que la plupart considère au contraire que c'est une dimension indissociable de leur activité de production. Parmi eux, certains estiment que cette dimension tend à devenir un service à rendre aux usagers de l'espace rural. Une personne va même jusqu'à penser que c'est la finalité première de son activité. Ces différences ne tiennent ni à l'âge des personnes ni à la taille de leur exploitation, pas plus qu'elles ne tiennent à leurs systèmes de production qui sont tous composés de plusieurs ateliers spécialisés aux performances techniques recherchées. Cette technicité est réfléchie au sein des réseaux de développement agricole (chambre d'agriculture, groupement de producteurs, instituts techniques) auxquels ces agriculteurs coopèrent tous d'une façon ou d'une autre, à l'exception de l'agricultrice du quatrième groupe. Les chefs d'exploitation du premier groupe viennent y chercher des conseils en fonction de leurs besoins ponctuels ; les seconds participent aux réunions, sans toutefois y prendre de responsabilités comme le font les agriculteurs du troisième groupe, mais en revanche, ils s'impliquent fortement dans les réseaux locaux d'entraide et de prêt de matériel. Comme nous en avons émis l'hypothèse, l'appartenance aux différents réseaux sociaux recoupe les différentes façons de penser le paysage.

### **L'entretien du paysage à l'épreuve du don**

Au-delà de cette diversité, on peut se demander si les agriculteurs de la Dordogne ne partageraient pas des points en commun, qui en revanche se distingueraient des critères de la multifonctionnalité telle qu'elle est mise en œuvre par le dispositif d'intervention du CTE. Comme l'ont également montré Sabournin et Djama (2003) dans les pays du sud, deux critères différencient fortement l'activité agricole telle qu'elle est véhiculée par les politiques publiques et l'activité agricole telle qu'elle est vécue par les agriculteurs : la séparation des différentes finalités et l'inscription de toutes les finalités dans une logique marchande. À ces deux critères, notre enquête en révèle un troisième : la régulation publique et non plus commune de cette finalité.

#### *Distinguer les différentes finalités de l'activité agricole*

La loi d'orientation agricole de 1999, qui institue la multifonctionnalité de l'agriculture et crée le CTE, reconnaît – en même temps qu'elle sépare – les différentes fonctions de l'activité agricole. L'entretien du paysage devient un objectif en soi pour les décideurs publics. Les conditions de réalisation et de rémunération de cet entretien sont

définies dans un cahier des charges. Or cette démarche suscite beaucoup d'incompréhension chez les agriculteurs interrogés.

En premier lieu, le terme de « paysage » n'est pas bien compris des agriculteurs notamment quand il est mis en relation avec leur activité agricole. Les agriculteurs enquêtés préfèrent parler d'entretien de « l'espace » plutôt que d'entretien du « paysage ». Ils réservent ce terme « paysage » pour désigner le regard extérieur et positif porté par le touriste sur la campagne vue comme lieu de récréation voire de nature : « *Tout le monde nous dit qu'on a un beau paysage donc on les croit!* (n° 15, 35 ans) ». Comme Droz et Miéville-Ott (2005) l'ont également remarqué à propos des agriculteurs du Jura, les agriculteurs du Pays des Bastides opposent à cette vision d'un paysage hédoniste la notion d'entretien de l'espace qui reflète à leur avis bien mieux leur action.

En second lieu, l'entretien de l'espace leur paraît indissociable de l'activité de production et ils ne comprennent pas comment il est possible de produire sans entretenir l'espace et *vice versa* : « *à partir du moment où on entretient une terre, c'est l'entretien du paysage. Que vous fauchez, que vous empêchez de pousser les ronces, pour moi c'est l'entretien du paysage* (n°7, 40 ans) ». Non seulement l'entretien de l'espace présente un intérêt agronomique évident car il permet de préserver l'intégralité de la parcelle et le niveau de rendement de la culture, mais c'est une tâche qui fait entièrement partie de leur activité de producteur. Elle signe l'esthétique de leur métier et du travail bien fait.

Cette pratique, ordinaire à leurs yeux, n'a pas de sens pour elle-même, sans acte de production. Les agriculteurs du groupe 3, qui acceptent pourtant d'aller très loin dans le découplage avec la production, sont aussi les plus véhéments quant aux limites à ne pas franchir. Ils ne condamnent pas les choix faits par des voisins comme ceux du groupe 4 qui centrent leur activité sur l'entretien du paysage (généralement en cohérence avec un atelier d'accueil) mais ils ne veulent pas faire de cette activité le socle de leur profession, au sens collectif. Ils ont appris à produire, c'est avant tout ce qui les définit comme agriculteurs.

Cette séparation des fonctions interpelle toutefois les agriculteurs sur leur rapport à certains espaces délaissés. « *Autrefois cultivées* » mais « *pas encore sauvages* », ces zones de friches leur semblent disponibles pour appliquer les mesures « paysage » puisqu'ils ne les soumettent plus à une forte pression productive. Ces mesures leur offrent même l'opportunité de réintégrer ces parcelles dans leur espace domestiqué. « *les lisières, on les entretenait; on les entretiendra un petit peu mieux; çà, c'est un plus (...) il y aura moins de ronces autour; c'est pour le paysage, oui, pour le paysage...* (n° 15, 35 ans) ».

Cette séparation des finalités peut, à terme, modifier radicalement le sens du métier d'agriculteur. En effet, en essayant de répondre point par point aux différentes fonctions qui leur sont assignées, les agriculteurs peuvent changer le sens de leur activité et leur système de valeurs qui sont avant tout basés jusqu'ici sur la production de biens alimentaires, pour se centrer prioritairement sur la production de paysage ou sur la protection de la biodiversité par exemple. Sans aller jusqu'à cet extrême, l'introduction du paysage qui dissocie l'entretien de l'espace et les activités productives fragilise la logique de sens intégré qu'ils construisent pour penser et vivre leur métier.

### *Inscrire toutes les finalités dans une logique marchande*

Cette identification dissociée de chacune des fonctions s'accompagne d'une volonté de les inscrire progressivement dans une logique marchande car « les instruments économiques de reconnaissance de la multifonctionnalité conduisent notamment (...) à distinguer les productions marchandes des 'considérations non marchandes' et à rechercher les modes de valorisation marchande de ces dernières » (Sabournin, Djama, 2003, p. 120). Cet objectif implicite tient au registre argumentaire des membres de l'Organisation mondiale du Commerce au sein de laquelle l'Union Européenne a mis en avant la multifonctionnalité de l'agriculture pour justifier sa politique agricole : moindre soutien des prix pour laisser jouer la libre concurrence, mais rémunération des pratiques environnementales et subventions versées proportionnellement aux surfaces cultivées ou à la taille des troupeaux.

C'est ainsi que le CTE, instrument de mise en œuvre de cette multifonctionnalité, propose aux agriculteurs des cahiers des charges visant le respect de l'environnement et la protection du paysage contre une indemnité financière.

Or à inscrire l'entretien du paysage dans une logique marchande, les agriculteurs se trouvent *de facto* investis d'un rôle de producteur face à de potentiels consommateurs. Le principe idéal-typique du marché est de mettre en contact offreurs et demandeurs, vendeurs et clients que les agriculteurs acceptent dans le cadre du marché des produits alimentaires car il est en adéquation avec leur idéal symbolique de nourricier de la nation. Mais certains agriculteurs ne veulent pas s'enfermer dans une telle logique en ce qui concerne l'entretien de l'espace car ils voient alors le risque d'une relation de servitude. Même ceux qui conçoivent l'entretien du paysage comme un service méritant rémunération expriment la crainte et le refus de devenir le « jardinier » ou le « cantonnier de l'Europe (n° 15, 35 ans) » (Laurent, 1994 ; Rémy, 2000 ; Candau, Deuffic, 2004).

De surcroît, nous n'attendons pas obligatoirement un paiement en retour de certains actes, mais de la considération sociale ou de l'honneur

dirait d'Iribarne (1989). Nous pouvons avant tout chercher à nous faire reconnaître comme membre d'un collectif par des interlocuteurs choisis. C'est une façon de réactualiser ou de confirmer une relation sociale et/ou, plus largement, une appartenance collective. Les relations d'échange ici en jeu sont généralement interpersonnelles et localisées, elles peuvent plus difficilement s'inscrire dans un système d'interdépendance où l'action d'une personne a un effet indirect sur la situation d'une autre personne.

C'est pour certains agriculteurs le cas de l'entretien de l'espace, où le champ propre et bien tenu, la lisière ou la haie nettes est un signe de travail bien fait. Comme le fait remarquer Luginbühl (2001 : 6), pour les agriculteurs « un beau paysage de campagne cultivée est celui qu'ils construisent par un travail bien fait : c'est en regardant le paysage qu'ils voient les marques de leurs pratiques d'agriculteurs et qu'ils y observent les bonnes manières de cultiver, comme celle de bien labourer un champ et de n'y laisser aucune trace qui puisse être interprétée comme un travail négligé ». Ils font également référence à l'entretien de l'espace pour parler des enjeux sociaux comme la place qu'occupe l'activité agricole sur la zone. Pour eux c'est le signe d'un espace habité, l'inscription matérielle de la vie sociale. « Ce qui fait paysage pour les agriculteurs, ce sont des critères d'entretien, de passage des bêtes, de lieu vivant et habité. Ce ne sont pas des critères formels de couleur, d'harmonie, de structures, de perspective. » (Droz, Miéville-Ott, 2001, p. 75).

Cette quête de reconnaissance sociale ne laisse aucune place à un échange monétaire. L'argent peut au contraire être un outrage dans la mesure où une appartenance collective est de l'ordre de la moralité et non de l'ordre du marchand. Droz et Miéville-Ott (2001 : 18) le constatent également à propos des paysans suisses « être payé pour remplir ce rôle est même vu comme une sorte d'injure faite à l'idéal que tout paysan devrait avoir par rapport à l'entretien de ses terres ». Un tel échange obéit à une grammaire complexe de normes et de valeurs en vigueur à un moment donné, dans un groupe d'appartenance particulier<sup>5</sup>.

La rémunération perçue pour entretenir l'espace est le point qui distingue la conception des agriculteurs attachés à cette part inhérente de leur activité et ceux qui considèrent qu'aujourd'hui cela relève aussi

---

5. Ceci amène Saboumin et Djama (2003) à doter les valeurs structurant l'échange réciproque d'une dimension éthique (des « valeurs humaines », p. 129) dont serait dépourvue la valeur d'équivalence régissant l'échange marchand. C'est à notre avis excessif, car l'échange marchand peut notamment être guidé par une recherche d'équité. Ils en donnent eux même un exemple lorsqu'ils décrivent les femmes sur les marchés locaux qui ajustent leur prix selon l'identité de leur client. Ceci nous conduit à considérer la distinction marchand/non marchand de façon plus graduelle que cloisonnée, reconnaissant que l'échange marchand peut mobiliser des normes et des valeurs proches de l'échange non-marchand lorsque qu'il s'effectue dans une relation interpersonnelle.

d'un service rendu. Tous deux accordent une importance forte à l'entretien de l'espace, mais ils pensent différemment la relation d'échange. Pour les premiers, l'espace entretenu s'échangerait entre individus d'un même collectif « d'autochtones » alors que pour les seconds il pourrait s'échanger dans une relation marchande. Si cette interprétation est juste, on devrait également constater un mode de régulation différent dans l'un et l'autre cas.

### *De la régulation commune à la régulation publique*

Les normes qui régulaient les échanges relatifs à l'entretien de l'espace (et non du paysage) opéraient jusqu'à présent à l'échelle locale. Parmi celles-ci, les normes techniques étaient avant tout définies au sein du monde agricole: la forme des haies variait d'une région à l'autre en fonction des structures foncières, des droits d'usages, des techniques de taille ce qui a donné une grande diversité de types de haies: ragosses dans le pays de Rennes, haies plessées dans le Morvan, clos-masures de hêtres dans le Pays de Caux... Comme le constate Luginbühl (2001), les agriculteurs construisent souvent leur projet professionnel dans la liberté d'entreprendre et de façonner le paysage comme ils l'entendent, développant à l'occasion une esthétique propre de leur travail. Le monde agricole n'est pas à entendre au sens strict; il comprend tout autant les agriculteurs que les natifs qui ont été socialisés dans un environnement où les relations avec les agriculteurs étaient ordinaires. Ils ont appris les normes permettant de lire un espace bien tenu. On serait ici dans la collectivité paysanne de Mendras (2000), caractérisée par des rapports d'interconnaissance entre ses membres et une autonomie relative vis-à-vis de la société englobante qui la domine tout en respectant son originalité. Le mode de régulation est de la sorte une régulation commune, et le bien non-marchand alors produit – l'espace de vie – est un bien commun, un bien appartenant à tous les habitants autochtones.

Or depuis la mise en place des programmes agri-environnementaux au début des années 1990, le mode de régulation qui touche à l'entretien du paysage se fait de plus en plus par des acteurs extérieurs au monde agricole d'une part et par les décideurs publics départementaux et nationaux d'autre part.

Pour légitimer les nouveaux objectifs de l'activité agricole en matière d'entretien du paysage, il est souvent fait appel à un nouveau groupe social aux contours flous: les visiteurs. Plutôt que de développer un argumentaire personnel, les agriculteurs du groupe 3 et 4 convoquent cet énonciateur particulier comme si le regard de ces personnes extérieures était plus légitime que le leur pour juger de la qualité des paysages du Pays des Bastides. Cette agricultrice mobilise ainsi le témoignage d'un résident secondaire hollandais, appartenant de

surcroît à une profession intellectuelle supérieure: « *il est journaliste international, et il nous disait que, vraiment, – il avait fait le tour du monde à plusieurs reprises – c'était la Vidal, le lieu-dit où il a acheté – que c'était le plus beau coin du monde (n° 13, 37 ans) »*. La valorisation des pratiques d'entretien ne tient donc pas exclusivement de la reconnaissance entre agriculteurs d'une maîtrise de la nature; elle tient aussi du regard positif porté par les touristes sur un espace propre et ordonné. Cette vision donne l'idée d'un contrat social positif entre agriculteurs et visiteurs: « *On en voit des vacanciers qui se promènent qui disent que c'est bien entretenu, que c'est joli, même des gens de Monpazier qui vont se promener parce qu'on a de plus en plus de gens sur les petites routes (n°6, 52 ans) »*. Cette dynamique énonciative peut donner l'image d'une profession dominée; elle peut aussi démontrer que ces agriculteurs se placent plus que les autres dans une relation d'échange avec les touristes. Quoiqu'il en soit, les normes qui définissent ce qu'il est bien de faire ne sont désormais plus internes à la profession. Cette légitimation des MAE « Paysage » au nom des attentes supposées des visiteurs ouvre pour les agriculteurs un vaste champ d'interrogations sur les relations futures entre eux et les touristes: « *Par exemple, on sort du fumier de la stabu[lation], on en met un petit peu sur la route; le touriste qui va passer, ça va pas lui plaire. Bon, il faut nous laisser travailler aussi. Après, le problème des chemins, des sentiers: il y a des sentiers de randonnée qui se sont créés. Il ne faut pas qu'il y ait que les touristes qui puissent y passer, non plus, après. Il faut que les engins agricoles – pour exploiter les bois – puissent y passer. C'est pour ça qu'il faut un juste milieu, il faut que tout le monde se respecte (n° 15, 35 ans) »*.

Ce sentiment d'être écartés de la détermination des enjeux sur le secteur est renforcé lors de l'instruction de leur dossier CTE par les instances agricoles qui leur paraissent très soucieuses de ces questions de paysage au détriment d'autres problématiques technico-économiques: « *[les instances agricoles] s'orientent plus sur l'environnement. On a l'impression que c'est plus, pour en fait, entretenir le paysage pour les gens de la ville quand ils viennent, qu'ils ne se salissent pas les pieds... (n° 15, 35 ans) »*. Les agriculteurs interrogés craignent que, pour des raisons stratégiques, il soit demandé à la profession agricole de se ranger sous une seule bannière, celle d'un projet collectif « paysage » censé favoriser le développement local et le tourisme en particulier. De fait, la convocation des visiteurs et des touristes sert de justificatif pour les décideurs publics locaux à la mise en place d'un CTE collectif « Paysage ». On passe ainsi d'un projet professionnel, agricole et local à un projet de développement économique territorial porté par des acteurs « les plus éclairés et les plus susceptibles d'en tirer parti (Rémy, 2001 : 215) », en l'occurrence un maire, un conseiller général et un agriculteur, ancien responsable agricole départemental et sénateur: « *le CTE des Bastides, c'est un petit peu une*

*affaire politique, quoi! Je le sens comme ça parce que, pour faire un CTE, y'a pas besoin de tout un tralala comme ils ont l'air de vouloir le faire, quoi... C'est M\*\*\*, tout simplement, pour se mettre en valeur, bon, il cherche, il faut bien qu'il trouve quelque chose... (n°7, 40 ans) ».*

Cette évolution des modes de régulation, du local à l'externe, et du commun au public, se traduit concrètement dans les nouvelles normes techniques affichées dans les cahiers des charges des CTE. Négociées bien au-delà de la sphère agricole locale, elles sont validées et harmonisées au niveau national, voire européen. Ainsi homogénéisées, elles suscitent, à leur retour au niveau local quelques incompréhensions chez les agriculteurs contractants. Comme le signale également Droz et Miéville-Ott (2001 : 20) à propos des pratiques dites « écologiques », ces nouvelles normes d'entretien du paysage apparaissent comme « l'antithèse d'une certaine progression dans le métier, incompatible avec l'envie d'améliorer ses performances techniques ». Les agriculteurs contractants déplorent ainsi l'absence totale de continuité dans l'espace et dans le temps des mesures qui visent l'entretien des lisières, des berges et des haies. La redéfinition des normes au profit de l'entretien du paysage leur fait aussi craindre que certaines activités ou outils de production agricoles soient remises en cause (obligation de cacher les tunnels de fraises ou les hangars agricoles, interdiction de circuler sur les chemins d'exploitation suite à leur requalification en « chemins de randonnée »...). L'agriculteur est ainsi invité à faire le paysage qu'on lui dit, à mettre en scène la campagne voire lui-même afin d'offrir de « plaisantes perspectives » comme le mentionnait déjà Williams (1977) à propos de la mise en paysage des campagnes anglaises.

Ces tensions (non-marchand/marchand, régulation commune/régulation publique) sont fortement vécues par les agriculteurs « du groupe 2 » qui sont les plus réticents à percevoir une rémunération pour entretenir l'espace. Ce sont également eux qui sont les plus actifs dans les réseaux d'interconnaissance locaux, dont ils ressentent la fragilisation. Or, un dispositif d'intervention publique tel que le CTE affaiblit la légitimité et les capacités d'initiative de ces collectifs locaux. Le paysage devenant un bien public, ils se trouvent dépossédés de leur travail d'ajustement de la grammaire normative présidant à penser le paysage-espace de vie comme un bien commun.

Passe-t-on d'un mode de régulation à un autre, la régulation commune étant en train de disparaître au profit de la régulation publique? On peut se poser la question.

### ***Entretien de l'espace, paysage et fait social total***

Ces changements sont-ils à ce point fondamentaux qu'ils inciteraient à concevoir la multifonctionnalité comme un fait social total, c'est-à-dire

un phénomène où se jouerait la survie de la société? Pour tenter de répondre à cette question, centrons-nous sur la relation d'échange: qu'elle soit marchande ou non-marchande, obéit-elle à la logique du don?

Le premier écueil tient à l'objet, ou plutôt au service, qui circule: le paysage. Mauss a construit sa théorie en observant l'échange de biens matériels. Le paysage présente bien un caractère matériel, tout en présentant aussi un caractère idéal: « le paysage est dans le sujet (notre cerveau) comme il est dans l'objet (les choses de l'environnement) » (Berque, 1995: 25). Sachant que ce regard est socialement cadré, l'agencement des éléments matériels dans un espace peut faire paysage pour certains mais pas pour d'autres. En outre, le paysage est localisé: s'il circule, c'est en restant immobile!, les personnes doivent se déplacer pour en profiter. Et surtout, c'est un bien collectif (pour emprunter un terme aux économistes) qui ne peut être la propriété exclusive d'une personne. Dès lors, comment peut-il être offert? Pour dépasser ce double écueil de la matérialité et de la propriété – que partagent de nombreux autres biens environnementaux tels que la qualité de l'eau ou la biodiversité par exemple – on peut considérer que les agriculteurs, en tant que producteurs d'une certaine qualité de l'espace (la qualité paysagère) peuvent alors l'offrir, sachant cependant que ce don, tout comme cette production, sont collectives. Ce n'est pas le paysage en tant qu'objet qui circule, mais la qualité paysagère d'un espace. En cela par contre, on trouverait une dimension essentielle du fait social total relevé par Jollivet: un échange où se joueraient en même temps les rapports à la nature et la redistribution des richesses.

Un autre écueil nous conduirait cependant à ne pas retenir l'hypothèse du don, du moins pour l'entretien du paysage tel qu'il est mis en œuvre par les pouvoirs publics actuellement. Cet écueil tient au caractère marchand régissant l'entretien du paysage<sup>6</sup>. Si l'on suit Godbout (2000) en effet, l'échange marchand diffère du don par un principe fondamental: « le marché est fondé sur la liquidation de la dette (...) La dette volontairement entretenue est une tendance essentielle au don comme la recherche de l'équivalence est une tendance du modèle marchand. » (p. 158)<sup>7</sup>. Au cours d'un échange marchand, le paiement simultané à la circulation du bien libère les protagonistes car il clôt

---

6. Jollivet (2004) ne mentionne pas ce trait comme caractéristique du fait social total, il ne dit pas si le fait social total doit s'inscrire dans des relations d'échange non-marchandes, ou si au contraire il peut s'inscrire dans des relations d'échanges médiatisées par l'argent. Il se demande simplement si la théorie du don née de l'observation des sociétés ne connaissant pas la monnaie peut être pertinente pour lire la mise en forme de certains échanges dans nos sociétés.

7. Par contre, on ne suit pas l'auteur lorsqu'il « désocialise » l'intérêt et le don en affirmant que ces deux motivations seraient naturelles pour tout être humain et ne répondraient pas à l'intériorisation de normes sociales.

l'échange dès son effectuation. Le don au contraire maintient les personnes en relation, et c'est en cela que le lien social – et donc l'identité des personnes – se joue de façon centrale dans l'échange « gratuit ». On comprend de la sorte les agriculteurs qui hésitent à être rémunérés pour entretenir l'espace, car pour eux c'est entrer dans un type d'échange où il est impossible de réactualiser un lien social, de raviver une appartenance collective. Autant l'entretien de l'espace s'inscrit dans une relation non-marchande et pourrait à ce titre relever du don, autant la production de paysage telle que mise en œuvre par le CTE ne relèverait pas d'un fait social total par l'acuité du lien social qu'elle marginalise.

Mais on peut aussi penser que cet échange médiatisé par la monnaie révélerait un autre lien social que les agriculteurs n'avaient jusqu'à présent jamais envisagé à propos de l'entretien de l'espace et qui les met mal à l'aise. L'indemnisation reçue n'est pas un prix de vente, ce n'est donc pas un échange marchand pur. Nous avons vu que le mode de régulation n'était pas une régulation marchande, mais une régulation publique où les pouvoirs publics sont les médiateurs entre les producteurs et les consommateurs. Le caractère collectif (ou commun) des biens environnementaux laisse toute légitimité d'intervention aux autorités publiques, comme elles le font pour la mise à disposition des services publics. Dans cet échange, la collectivité concernée ne serait plus une collectivité locale, mais une collectivité nationale, voire universelle comprenant à la fois les générations présentes et les générations futures. Les agriculteurs produiraient un paysage au bénéfice de l'humanité.

Dans un échange ainsi structuré on peut lire tout à la fois un souci des rapports à la nature et la redistribution entre les hommes, les deux critères indissociables que Jollivet attribue au fait social total devant caractériser la multifonctionnalité. Mais à la condition cependant que les personnes en voient le sens, y compris les agriculteurs. Or notre enquête montre que certains de ces professionnels considèrent avant tout le paysage comme un bien commun aux habitants d'un territoire, et qu'il se négocie au sein de ce collectif. Elle montre également que d'autres, prêts à s'engager dans la production de ce service, formulent des limites à cela en évoquant des situations où la cohabitation avec des visiteurs les gêne dans leur travail de production. Cela signifie que l'humanité, ce corollaire « virtuel » du bien public, doit être éprouvée concrètement car c'est lors des relations interpersonnelles que circule la reconnaissance sociale. En conséquence, pour que la logique du don puisse être vécue avec tout son sens, les termes de l'échange doivent également être partagés au sein du maillage relationnel local. La régulation publique de l'entretien du paysage ne peut s'affranchir de la régulation commune de l'entretien de l'espace. Complémentaires, ces deux modes de régulation devraient être articulés.

## Conclusion

Pour décrire les pratiques liées à leur activité professionnelle, les agriculteurs parlent d'entretien de l'espace et réservent le terme de paysage pour rendre compte du regard que les visiteurs portent sur leur territoire. L'entretien du paysage comme fonction de l'activité agricole nouvellement affichée dans les politiques publiques n'est ni un simple changement technique, ni une simple adaptation. Il révèle des changements structurels en cours. Les agriculteurs sont de la sorte incités à dissocier leurs pratiques productives et leurs pratiques environnementales, passant de l'entretien de l'espace à la production de paysage. De surcroît, cette production bénéficierait d'une évaluation marchande, justifiant l'indemnité perçue, contrairement à l'entretien de l'espace qui restait dans le domaine du non-marchand.

On peut alors se demander si l'on assiste à l'émergence d'une nouvelle forme de solidarité avec la mise en œuvre de la multifonctionnalité par les politiques publiques. Alors que la régulation et la solidarité se jouaient à l'échelle de la « collectivité locale » dans les sociétés paysannes décrites par Mendras (2000), elles se jouent aujourd'hui à l'échelle de la nation, voire de l'Europe et s'accompagneraient d'une solidarité entre citoyens (aux individus abstraits). Le paysage ne serait plus un bien commun à un collectif d'habitants mais deviendrait un bien public. On ne peut savoir si la régulation publique va progressivement remplacer la régulation commune jusqu'à la supplanter, comme la production agricole marchande a progressivement remplacé l'autoproduction et l'autoconsommation des familles paysannes observées par Mendras (1984). Ce qui est sûr c'est que pour l'heure elle l'affaiblit.

Les ressources environnementales comme biens publics (dont la qualité de l'eau est un enjeu plus vital que le paysage) seraient confiées aux agriculteurs afin qu'ils les entretiennent au bénéfice de tous les citoyens, et en retour leur légitimité professionnelle serait confortée. Tels seraient les termes du fait social total. Ils devraient être vécus lors des relations de cohabitation concrètes entre les agriculteurs et les non agriculteurs, interpersonnelles et localisées, ce qui exige aussi une régulation à l'échelle locale. Or elle est fragilisée.

Vu la perte d'autonomie de ces professionnels dans les processus de définition de normes et la définition des objectifs de l'activité agricole, il est difficile de conclure à un retour des paysans : ils forment un groupe professionnel moins autonome dans une société moins locale.

Le paysage est bien un mot que les professionnels utilisent pour se dire agriculteur, si l'on entend par paysage l'entretien de l'espace. Mais il leur permet aussi de dire les maux occasionnés par les objectifs

environnementaux aujourd'hui dévolus publiquement à leur activité, maux qui sont probablement plus aigus encore pour les agriculteurs non contractants.

## BIBLIOGRAPHIE

BARRUÉ-PASTOR M., Ekani-Onambebe H., 1997. Les agriculteurs face aux mesures agri-environnementales: de l'agri-environnement à l'agriculture durable. In: *Colloque de la SFER: « Les Mesures Agri-Environnementales, Premier Bilan des Expériences Européennes: une Perspective Pluridisciplinaire »*, 9 p.

BERGER P., LUCKMANN T., 1986. *La construction sociale de la réalité*. Paris, Méridiens Klincksiek, 288 p.

BERQUE A., 1995. *Les raisons du paysage*. Paris, Hazan, 190 p.

BVA, 2003. *Enquête: imaginaire de l'agriculture*. Viroflay (78), BVA-Agrobiosciences, 30 p.

CANDAU J., DEUFFIC P., 2004. La multifonctionnalité de l'agriculture sous condition. Le cas de l'entretien du paysage. In: *Les Cahiers de la multifonctionnalité « Multifonctionnalité des activités, pluralité des identités »*, C. Laurent, J. Rémy (dir.), vol. 7, Éditions Cemagref-Inra-Cirad, pp. 109-123.

DARRÉ J.-P., LE GUEN R., LÉMERY B., 1989. Changement technique et structure professionnelle locale en agriculture. *Économie rurale*, 192-193, Juillet Octobre, pp. 115-122.

DARRÉ J.-P., 1996. *L'invention des pratiques dans l'agriculture*, Paris, Karthala.

DROZ Y., MIÉVILLE-OTT V., 2001. *On achève bien les paysans*. Genève, Georg éditeur, 202 p.

GODBOUT J.T., 2000. *Le don, la dette et l'identité. Homo donator versus homo œconomicus*. Montréal, Éditions La Découverte/Éditions du Boréal, 190 p.

GRAVSHOLT BUSCK A., 2002. Farmers'landscape decisions: relationship between farmers'values and landscape practices. *Sociologica Ruralis*, vol. 42, n° 3, pp. 233-249.

IRIBARNE P., 1989. *La logique de l'honneur*. Paris, Seuil, coll. Sociologie, 279 p.

JOLLIVET M., 2004. La multifonctionnalité des activités agricoles, nouvel avatar du fait social total. In: *Les Cahiers de la multifonctionnalité « Multifonctionnalité des activités, pluralité des identités »*, C. Laurent, J. Rémy (dir.), vol. 7, Éditions Cemagref-Inra-Cirad, pp. 17-40.

LAURENT C., 1994. L'agriculture paysagiste: du discours aux réalités. *Natures Sciences Sociétés*, vol. 2, n° 3, pp. 231-242.

LÉMERY B., 2003. Les agriculteurs dans la fabrique d'une nouvelle agriculture. *Sociologie du travail*, vol. 45, p. 9-25.

LÉMERY B., SOULARD C., BÉATRICE D., 1997. *Le métier d'agriculteur à l'épreuve des mesures agri-environnementales: Enquêtes dans le département de l'Yonne*. Dijon, INRA, 72 p.

LUGINBÜHL Y., 2001. La demande sociale de paysage. In: *Conseil National du Paysage, rapport de la séance inaugurale du 28 mai 2001*, Paris, Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, pp. 11-30.

- MAUSS M., 1985. Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques. In *Sociologie et Anthropologie*, Paris, PUF, coll. Quadrige, pp. 143-279.
- MENDRAS H., 1984. *La fin des paysans. 20 ans après*. Paris, Actes Sud, 370 p.
- MENDRAS H., 2000. L'invention de la paysannerie: Un moment de l'histoire de la sociologie française d'après-guerre. *Revue française de sociologie*, vol. 41, n° 3, p. 539-552.
- RÉMY J., 2000. Multifonctionnalité agricole et pluralité sociale: Les contrats territoriaux d'exploitation. *Aménagement et Nature*, vol. 136, pp. 25-36.
- RUULT C., 1991. Dynamique des pratiques agricoles et relations professionnelles locales – Étude de cas sur l'évolution technique dans deux villages des Vosges. *Études et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement*, 20, Paris, INRA SAD.
- SABOURIN E.; Djama M., 2003. Pratiques paysannes de la multifonctionnalité: Nordeste brésilien et Nouvelle-Calédonie. *Économie rurale*, vol. 273-274, pp. 120-133.
- SCHUTZ A., 1987. *Le chercheur et le quotidien*, Méridiens Klincksiek, Paris, 286 p.
- WILLIAMS R., 1977. Plaisantes perspectives: Invention du paysage et abolition du paysan. *Actes de la Recherche en Sciences sociales*, vol. 17-18, pp. 29-36.
- WHITBY M., WALSH M., 1996. Contrats d'éleveurs dans les Pennines. *Études Rurales*, n° 141-142, pp. 175-182.
- WILSON G.A., HART K., 2001. Farmer participation in agri-environment schemes: towards conservation-oriented thinking? *Sociologia Ruralis*, vol. 41, n° 2, pp. 254-274.